



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100165

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/10/2025 10H16 C:025628 I:31649
V/REF : BDCE25555
V/Email reçu le Lundi 06/10/2025 à 10H16

SDC 'LE PARADIS MONTEE 5'
C/O SAVOIE SYNDIC
Le Dôme II
7 PLACE DES ECOLES
73100 AIX LES BAINS

V/REF.IMM. 5202
IMMEUBLE : LE PARADIS MONTEE 5
98, AVENUE MARECHAL LECLERC
73000 CHAMBERY

Voglans, le 21 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 98 AVENUE MARÉCHAL LECLERC, -LOGEMENT DE MME PLANCHET AU 3EME ÉTAGE A
GAUCHE-TEL:06 82 13 37 36
GESTIONNAIRE M BESNARD-TEL:06.68.36.42.90

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE AVANT COMPTEUR ET VANNE D'ARRET EN GAINÉ
TECHNIQUE PALIERE
CLEFS DISPONIBLES A L'AGENCE ET OUVERTURE PAR INTERPHONE

Donneur d'ordre : M. E BESNARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 07/10/2025 A 13H45
LOGEMENT DE MME PLANCHET
CONSTAT : FUITE SUR LE PRESSE-ÉTOUPE DE LA TÊTE
A POTENCE AVANT COMPTEUR.
ACTION : RESSERRAGE DU PRESSE-ÉTOUPE.
FUITE STOPPÉE, CONTRÔLE ET CONSTAT D'ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER Email envoyé le 07/10/25 à 23H26 M. E BESNARD

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA VANNE LOGEMENT BAGUÉE PAR LE SERVICE DES
EAUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100165

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8ème étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching-73	2	28,75	28,75
2,00	H(s) plombier journée-73 le 07/10	2	74,28	148,56
TOTAL H.T.				177,31
T.V.A. a 10,00%				17,73
TOTAL T.T.C.En EURO				195,04

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100165

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



300, Rue Charles Montreuil
73420 Mery
Téléphone : 04 79 63 24 13



300, Rue Charles Montreuil
73420 Mery
Téléphone : 04 79 63 24 13

SAVOIE SYNDIC – COM3 GESTION. SARL au capital de 15000€ - RCS Chambéry n°851 237 065 – Carte Professionnelle N°CPI 7301 2019 000 041 387
délivrée par la CCI de Savoie – Garantie financière : GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

 **Contact** : SERVIMO
 **Téléphone** : 04.79.52.08.82

SERVIMO
CHEMIN DES MARAIS
73420 VOGLANS

 **Suivi par** : Emilien BESNARD
 **Téléphone** : 06.68.36.42.90
 **Mail** : e.besnard@synalp-immobilier.com

ORDRE DE SERVICE N° BDCE25555

MERY, le 06/10/2025

Copropriété de plus de 2 ans avec TVA réduite pour les charges soumises à la TVA réduite

Mesdames, Messieurs,

Merci de bien vouloir intervenir au plus vite () pour effectuer les travaux suivants:

Urgent : Réparation fuite avant compteur et vanne d'arrêt en gaine technique accessible par les parties communes. Clé d'accès disponible à l'agence. (et ouverture par interphone) . Appt 3^{ème} étage à gauche. Locataire du logement Mme PLANCHET 06 82 13 37 36

ADRESSE D'EXECUTION DES TRAVAUX

 **Copropriété:** (2046) LE PARADIS MONTEE 5

Adresse: 98 Avenue maréchal leclerc, 73000
CHAMBERY

 **Bâtiment:** Bâtiment par Défaut

 **Equipement:**

MOYENS D'ACCES

 **Immeuble**

 **Bâtiment**

CONTACT DE LA COPROPRIÉTÉ



 **Téléphone:**

GARDIEN / EMPLOYE



 **Téléphone:**

COPROPRIETAIRE



 **Téléphone:**

OCCUPANT



 **Téléphone:**

SITUATION DU BIEN

Lot:

Allée:

Etage:

Porte:

Montant : 0.00€ TTC

 **Il est OBLIGATOIRE de rappeler le numéro d'Ordre de Service : BDCE25555 sur votre facture.**
Le rappel de la référence n'a que pour seul but de vous assurer le règlement dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le compte du Syndicat des Copropriétaires
Emilien BESNARD

ATTESTATION SIMPLIFIÉE

1 Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) : société Savoie Syndic, située 300 Rue Charles Montreuil, 73420 MERY,
syndic de la copropriété : (2046) LE PARADIS MONTEE 5.

2 Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectée exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté par moins de 50% à cet usage

☒ des parties communes de locaux affectée exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (0) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que l'habitation et transformé à cet usage

Adresse: 98 Avenue maréchal leclerc, 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité): Syndic de copropriété

3 Nature des Travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés:

☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

4 Conservation de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande. Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée des taux réduits de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre :

1.S'agissant des travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans :- le montant de la TVA due au taux de 20 % et le montant de la TVA effectivement payé au taux de 10 %, pour les travaux réalisés en métropole ;- le montant de la TVA due au taux de 8,50 % et le montant de la TVA effectivement payé au taux de 2,10 %, pour les travaux réalisés dans un département-région d'outre-mer.

2.S'agissant des travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés :- le montant de la TVA due au taux de 10 % et le montant de la TVA effectivement payé au taux de 5,50 %, pour les travaux réalisés en métropole ;- le montant de la TVA due au taux de 8,50 % et le montant de la TVA effectivement payé au taux de 2,10 %, pour les travaux réalisés dans un département-région d'outre-mer.

Fait à MERY, le 06/10/2025